

CERTIFICAT MÉDICAL

de non contre-indication à la pratique du golf

Conformément aux lois et règlements, le certificat médical est obligatoire pour :

- 1) l'obtention de la première licence sportive ;
- 2) participer à toute **compétition** officielle y compris celles de club ;

Ces obligations incombent à tout organisateur de compétition et dans tous les sports. Au regard de ces obligations, la FFGolf adresse avec chaque licence un certificat médical personnalisé.

Quelques réponses à vos questions :

1. Quel certificat médical envoyer ?

De préférence celui envoyé avec votre licence (il est déjà personnalisé), à défaut celui fourni par le club (dûment rempli), ou enfin celui établi directement par votre médecin *.

2. Quelles mentions obligatoires doit-il comporter ?

La date (année en cours), les coordonnées du licencié, son âge, son **numéro de licence**, le cachet et la signature du médecin.

A défaut d'un de ces éléments, le certificat médical est invalide.

3. A qui l'envoyer ?

- Vous avez pris votre licence dans un club : remettre le plus tôt possible votre certificat médical au **club** qui a commandé votre licence.
- Vous avez pris votre licence directement à la Fédération : envoyer (par courrier exclusivement) l'original de votre certificat médical à la **FFGolf** : Fédération Française de Golf - Certificat médical
68 rue Anatole France - 92309 Levallois Perret cedex.
- Exceptionnellement, dans le cadre d'une **compétition**, vous pouvez remettre votre certificat médical au club organisateur.

4. Quand l'envoyer ?

Dès que possible.

Attention : pour les compétitions du calendrier national amateur, le certificat médical devra être enregistré 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Ex. : pour une épreuve débutant le samedi, la date limite d'enregistrement du certificat médical par la FFGolf sera le vendredi à minuit de la semaine précédente, sous peine de non participation à l'épreuve.



Fédération Française de Golf

CERTIFICAT MÉDICAL

de non contre-indication à la pratique du golf

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M. Mme Mlle :

âgé(e) de ans, et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf.

N° de licence FFGolf *

.....
(mention obligatoire figurant sur votre licence)

Date :

Cachet du docteur

Docteur :

* Important :

pour être enregistré, votre certificat médical doit comporter obligatoirement votre numéro de licence FFGolf.

Conseil :

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre certificat médical.